

# RÈGLEMENT RANDO DES VIADUCS 2024

Dimanche 19 mai 2024

La « rando des Viaducs » est une manifestation publique de randonnée pédestre à caractère non compétitif organisée par « *l'Amicale des Sentiers Pédestres de Vignols et des Environs* », association loi 1901.

Sa 22<sup>ème</sup> édition se déroulera le dimanche 19 mai 2024 à partir de la salle Polyvalente de Vignols.

Les marcheurs emprunteront des sentiers sur les communes de Vignols, Lascaux, Saint-Solve, Voutezac

## **Assurance**

L'Amicale est affiliée à la **Fédération Française de Randonnée Pédestre**.

Les organisateurs ont souscrit une assurance « Responsabilité Civile, manifestation exceptionnelle » auprès de la Société d'Assurances Groupama Paris Val de Loire.

Il incombe à chaque participant de s'assurer personnellement.

L'assurance responsabilité civile de l'Amicale ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de la manifestation.

L'Amicale décline toute responsabilité en cas de vol, perte, maladie, défaut d'un participant, accident durant la manifestation.

## **Conditions d'admission des participants – Règles à respecter**

La « Rando des Viaducs » est une randonnée pédestre ouverte à tous, licenciés ou non.

Les enfants et adolescents mineurs, seront accompagnés de leurs parents, resteront placés sous la totale et entière autorité, surveillance et responsabilité de ces derniers, tout au long des parcours de randonnée mais également, durant toute la durée de leur présence sur le lieu de départ et arrivée de la manifestation.

L'attention des randonneurs est attirée sur l'importance d'être en bonne condition physique pour s'engager sur un parcours de randonnée.

La participation à l'événement se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est impératif de respecter les horaires de départ des circuits.

Aucun départ ne pourra avoir lieu une fois les débaliseurs partis.

En cas de retard, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable d'un quelconque incident ou accident survenu sur le circuit emprunté.

## **Nos amis les animaux :**

Pour le confort des autres randonneurs et pour éviter d'éventuels incidents pendant la randonnée, les chiens seront tenus en laisse et surveillés par leurs propriétaires qui en ont l'entière responsabilité.

Les chiens ne sont pas admis à l'intérieur de la salle polyvalente de Vignols.

## Horaires de départ-Circuits-Balisage-Ravitaillements

Accueil salle polyvalente de Vignols à partir de : 7h00

- **Départ** des circuits :  
7h30 à 8h00 pour le 23km  
8h00 à 8h45 pour le 12,500 km

Retour salle polyvalente de Vignols : verre de l'amitié  
(pique nique « tiré du sac » à la Salle Polyvalente pour ceux qui le souhaitent)

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ suivant les conditions climatiques, voire d'annuler la manifestation.  
Ces randonnées empruntent principalement des sentiers forestiers.

**2 circuits** de randonnée sont balisés sur les communes de Vignols, Lascaux, Saint-Solve, Voutezac.

- **23 km** circuit **rouge** - **Ravitaillement: 1**- Point d'eau : **2**

Dénivelé+- : 540 m

- **12,500 km** circuit **Bleu** - **Ravitaillement: 1**- Point d'eau : **1**

Dénivelé+- : 270 m

Le balisage: piquets et flèches bois couleur adaptée aux circuits, rubalise blanche « FFRandonnée ».

Les randonnées se font librement, sans accompagnateur.

Les participants s'engagent à **rester** sur les parcours balisés par l'organisation.

### Inscriptions et tarifs :

**Les inscriptions** se font par écrit sur bulletin d'inscription, règlements en espèces ou chèques.

**Les tarifs :**

**Non licenciés FFRP : 6€** avant le 14 mai – **8€** le jour même

**Licenciés FFRP : 5€** avant le 14 mai – **7€** le jour même

**Gratuit** pour les enfants jusqu'à 12 ans

Vente de gobelets : 1€

Des ravitaillements, sont prévus en plusieurs endroits sur les parcours. Seules les personnes s'étant acquittées de leur droit d'inscription et ayant reçu un bracelet par l'organisation peuvent y prétendre.

### Respect de l'environnement :

Dans une perspective de réduction des déchets et de protection de l'environnement, il n'y aura pas de gobelets aux ravitaillements. Il est conseillé aux participants de se munir d'un gobelet réutilisable.

Chacun doit formellement être respectueux de l'environnement, il est demandé de ne rien jeter sur les chemins ou dans la nature.

### **Avis aux randonneurs :**

**Sur les rares portions ouvertes à la circulation, tous les participants ont l'obligation de se conformer au strict respect du code de la route relatif à la circulation des piétons sur l'ensemble des circuits.**

Ils doivent emprunter les passages piétons situés dans les 50 mètres autour de leur position.

La présence de signaleurs ne signifie en aucun cas que la route est fermée et réservée à l'épreuve.

### **Conseils aux randonneurs :**

Des bénévoles seront présents aux points de ravitaillements, en cas de souci le leur signaler, les bénévoles aviseront les personnes de la sécurité.

Chaque participant devra avoir des chaussures adaptées à la topographie, des vêtements adaptés à la météo, sa propre bouteille d'eau.

Le randonneur devra se munir de ses médicaments et documents personnels relatifs à sa santé.

Le port de vêtements clairs voire équipés de bandes réfléchissantes est vivement conseillé.

### **Droit à l'image :**

Tout participant, accepte de rétrocéder son image au travers de photos, films ou autres supports de communication.

### **Sécurité:**

La gestion de la sécurité des circuits est assurée à l'aide de **1** véhicule.

Deux signaleurs sont positionnés sur la D31 au niveau du lieu dit « Le Bert ».

Deux signaleurs sont positionnés au niveau du passage piétons de la D31 « école de Vignols ».

Des panneaux « attention route » ou « traversée route » sont disposés à la sortie de chaque chemin arrivant sur une route.

Une signalisation indiquant un danger pour les automobilistes circulant sur les voies empruntées ou traversées par cette manifestation est mise en place en amont et en aval des passages de la manifestation.

Des ouvreurs passent sur les circuits pour sécuriser, vérifier le balisage 30 mn avant le départ des randonneurs.

Des débaliseurs bouclent et débalisent les circuits 30mn après le départ du dernier randonneur.

Les personnes en difficulté seront rapatriées si les débaliseurs le jugent.

Des pharmacies de base seront positionnées à la salle polyvalente et aux ravitaillements.

### **Parking**

Utilisation parking :

-Salle polyvalente de Vignols.

-Place de la Mairie

## **Appel d'urgence :**

Numéros utiles:

**Appels Urgences 18 - 112 - 15**

Jocelyne GRANCHO: **06 71 05 66 43**

Josette PETIT : **06 83 06 82 32**

Ces numéros sont mentionnés sur les panneaux d'affichage placés sur les lieux de départ et de ravitaillements, et seront remis à chaque participant.

## **Acceptation du présent règlement :**

Les randonnées pédestres, organisées dans le cadre de la « Rando des Viaducs », se dérouleront en conformité avec le présent règlement et celui de la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non respect de ce règlement.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Son acceptation est un préalable incontournable à la participation de la Rando des Viaducs.

Ce règlement est susceptible d'évoluer en permanence pour s'accorder avec la réglementation ou les textes en vigueur.

**Vignols le 19 février 2024**